

COMMUNE DE JAILLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

Présents : R. BARAT, A. DAUCHELLE, L. DENIAU, C. EMOND, C. HENRION, P. SAUVAGE

Absents : G. BRESSAN (procuration à R. MATHIEU), L. DEMOUGIN (procuration à R. BARAT), M. HAUWY (procuration à Ch. HENRION) et P. TONNETTE

A été nommée secrétaire: Aurore DAUCHELLE

R. MATHIEU, ouvre la séance à 20 H 30 et clos la séance à 22 h 00

Résolution 1 : ADHESION AU REGIME DE L'ASSURANCE CHOMAGE

Monsieur le Maire explique que suite à l'embauche d'une personne non titulaire et non statutaire, il convient de s'assurer auprès de l'assurance chômage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au régime d'assurance chômage des collectivités territoriales
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Résolution 2 : AGENDA D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Monsieur le Maire explique que les gestionnaires de bâtiments recevant du public ont la possibilité, pour mettre leurs bâtiments en conformité après le 1^{er} janvier 2015, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmé (ad'AP). Cet agenda recense les travaux à prévoir, précise les dates de réalisation et les coûts prévisionnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'agenda d'accessibilité programmée pour tous les bâtiments communaux
- Demande une dérogation au titre de l'accessibilité article R111-19-10 du fait de l'impossibilité d'installer un ascenseur dans la cage d'escalier de la mairie.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Résolution 3 : TRANSFERT DE CREDIT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT DM2

Afin de pouvoir rembourser des abonnés indument facturés sur les rôles d'eau de 2014,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer la somme de 300 € du compte 6152 au compte 673 annulation de titres sur exercice antérieur

Résolution 4 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – DOTATION DE SOLIDARITE

Monsieur le Maire présente le titre de perception de la communauté de communes de Hazelle en Haye concernant le remboursement d'une armoire fibre optique pour un montant de 35 249 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Départemental, le versement de la dotation de solidarité 2015 à laquelle la commune peut prétendre soit 3 500 €.

Résolution 5 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL TECHNIQUE AVEC LA CCHH

L'employé communal technique de la commune de Jaillon sera mis à disposition de la CCHH dans le but de réaliser diverses tâches liées aux compétences de la communauté de communes.

La CCHH s'engage à rembourser la commune des frais de fonctionnement engendrés par cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition du personnel communal technique.

Résolution 6 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PRET DE MATERIEL

Monsieur le Maire rappelle que la CCHH a prêté 2 tableaux blancs numériques pour l'école primaire de Jaillon ainsi qu'une table interactive, et précise qu'il convient de signer une convention de prêt de matériel entre la communauté de communes de Hazelle en Haye et la commune de Jaillon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise le maire à signer la convention de prêt de matériel

Résolution 7 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DES ENFANTS AVEC LA COMMUNE DE VILLEY SAINT ETIENNE

Monsieur le Maire fait lecture de la convention de fonctionnement de l'accueil des enfants de Francheville et Jaillon scolarisés à Villey Saint Etienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les termes de cette convention et autorise le maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Résolution 8 : COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE DE JAILLON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner à la coopérative scolaire de Jaillon la somme de 9 € par enfant et par an soit 261 € pour 29 élèves et autorise le Maire à mandater la somme de 91.83 € pour la période de septembre à décembre 2015 soit 4/12ème du montant annuel.

Les frais de fournitures scolaires seront réglés directement par la commune de Jaillon à hauteur de 348 €

Résolution 9 : COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE DE VILLEY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner 24 € par enfant et par an soit 672 € pour 28 élèves et autorise le Maire à mandater la somme de 224 € pour la période de septembre à décembre 2015 soit 4/12ème du montant annuel.

Résolution 10 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANIMA MIAM

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} septembre 2015, Les enfants de maternelle sont scolarisés à VILLEY SAINT ETIENNE, que les NAP sont organisés par l'association ANIMAMIAM, que 20 enfants fréquentent les NAP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 847 € pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015 à l'association ANIMAMIAM

DIVERS :

- ✓ L'inscription sur les listes électorales est exceptionnellement ouverte jusqu'au 30 septembre 2015 pour les élections régionales des 6 et 13 décembre.
- ✓ La mairie sera fermée du jeudi 15 octobre au vendredi 6 novembre 2015 inclus.
- ✓ Des chiens errants sont régulièrement signalés dans le village. La loi l'interdit et permet la mise en fourrière. **Tout signalement de tels cas sera transmis à « Chenil Service » à Velaine en Haye Tél 03 83 23 33 23 pendant les heures d'ouverture.** En dehors de ces heures, vous pouvez le signaler au maire qui fera la nécessaire avec cette société. **Les frais afférents seront à charge des propriétaires.**
- ✓ Le conseil municipal félicite l'association du comité des fêtes pour l'excellente organisation du « Vide grenier » et remercie les bénévoles et les exposants venus nombreux à cette manifestation.
- ✓ La CC2H inaugure la voie verte ! Vous êtes tous invités selon l'un des circuits ci-dessous et RV au bord de l'étang de Gondreville vers midi ½ pour le verre de l'amitié.

Retrouvons-nous à pied ou à vélo sur les voies douces de l'automne
Le 4 octobre
 Animations de 10 h à 12 h

Commune de Hazelle en Haye

Animations :
 Fanfare itinérante sur le circuit « les Poulidorkestra »

Aingeray
 Côte de Voirémont : la pelouse calcaire avec Damien Aumaire et Paul Montagne du Conservatoire des Espaces Naturels

Fontenoy-sur-Moselle
 Forêt communale : arbres et champignons avec Philippe Pernodet de l'ONF

Gondreville
 Etang communal : animation pêche avec l'association de pêche Gondreville

Villey-St-Etienne
 Fort du vieux canton : recettes d'automne et musique verte avec Fabien Diehl

Verre de l'amitié 12h30 à l'étang de Gondreville
 Communauté de Communes de Hazelle en Haye 03.83.62.96.90
 www.hazelle-en-haye.fr

✓ L'enquête publique pour l'A31Bis est terminée. La CC2H a déposé une motion auprès de la CNDP que vous trouverez ci-dessous. Vous trouverez tous les renseignements sur le site dédié : <http://a31bis.debatpublic.fr/>

Motion sur l'A31 bis

A l'heure du développement durable et de la COP 21, nous souhaitons préserver les espaces naturels de nos territoires, la santé et la qualité de vie de nos concitoyens.

1- Nous refusons le barreau autoroutier Gye-Toul-Dieulouard

- trop destructeur d'espaces agricoles sur le plateau de Haye et d'espaces naturels dans les Vallées du Terrouin et de la Moselle ;
- très cher puisque évalué à au moins 500 millions d'euros, sans prendre en compte les problèmes liés à l'eau et les compensations environnementales dans un secteur jugé remarquable pour la faune et flore ;
- et surtout peu efficace dans la mesure où le trafic majeur provenant de l'Est (N4) et du Sud-Est (A33-A330) n'est pas pris en compte.

Un éventuel barreau, au Nord-Ouest de Nancy, ne capterait qu'une petite partie du trafic Nord-Sud dans l'hypothèse peu probable d'un itinéraire gratuit c'est-à-dire financé par l'Etat. Le projet d'un barreau à péage que les experts considèrent « surdimensionné » serait inopérant et en fort déséquilibre financier, d'où la nécessité d'une subvention d'équilibre...

2- Nous Proposons un faisceau de solutions

- un observatoire, indépendant, des flux nécessaire avant tout projet ;
- des mesures rapides, préconisées par les experts au droit de l'agglomération ;
- l'étude d'une mise aux normes environnementales exemplaire dans la traversée de la forêt de Haye avec la possibilité d'une 3^{ème} voie dédiée au transport collectif (autocar-covoiturage) depuis Toul-Est jusqu'à la sortie de Brabois, voire de Ludres, assortie de mesures d'accompagnement (limitation de vitesse, interdiction de dépassement pour les poids lourds). Cette solution aurait l'avantage de fluidifier le trafic sur l'A31 et l'A33 et de limiter les nuisances pour les riverains ;
- la prise en compte incontournable du transit de fret européen qui nécessite une part plus importante de report modal (ferroviaire, fluvial) et une harmonisation fiscale et réglementaire en Europe (vignette-écotaxe).

Signatures :

Aingeray André Fontaine	Avrainville Charles Bilot	Fontenoy-sur-Moselle André Magnier	Francheville Bernard Drouin	Gondreville Raphael Armoind
Jaillon Régis Mathieu	Sexey-les-bois Xavier Richard	Velaine-en-Haye Philippe Morenwiller	Villey-Saint-Etienne Jean-Pierre Couteau	